

Conditions Générales de Vente

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formation par l'Académie LX (ci-après « l'Organisme de formation ») au Client. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation.

Sauf dérogation formelle et expresse consentie par l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour. Le site Internet <https://www.lx.legal/> -onglet « Nos Formations » et la boutique e-commerce <https://formation.lx.legal/> portent toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir droit à aucune indemnité au profit du Client.

Ces conditions générales de vente concernent les formations présentiels, à distance (de type webinaires) et au format e-learning. Les formations présentiels peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées sur la boutique e-commerce <https://formation.lx.legal/> (« formations inter »), ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« formations intra »).

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

2.1 FORMATIONS INTER (PLUSIEURS PROFESSIONNELS DU DROIT DE CABINETS DIFFÉRENTS), PRESENTIELLES OU VIRTUELLES

Toute commande validée sur la boutique e-commerce <https://formation.lx.legal/> est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage alors à être présent ou connecté aux dates, lieux (pour les formations présentiels uniquement) et heures prévues.

Chaque inscription à une formation est strictement nominative et personnelle. Le lien de connexion à la salle de classe virtuelle est attribué à un seul participant et ne peut en aucun cas être partagé, cédé ou utilisé par une autre personne, même au sein de la même structure. Il est également formellement interdit de suivre la formation à plusieurs devant un même écran. Toute utilisation frauduleuse ou partagée du lien d'accès entraînera l'exclusion immédiate de la session, sans remboursement possible ni délivrance d'attestation de formation.

Lors de l'achat d'une action de formation, le Client doit bien indiquer à la fois les coordonnées de facturation (du payeur) ainsi que les coordonnées du ou des participants (a minima nom, prénom, e-mail, numéro de mobile et besoins spécifiques).

La réception du paiement valide l'inscription du participant ; instantané si paiement par carte bancaire, à réception des fonds sur le compte bancaire de l'Académie LX si le Client règle l'action de formation par virement. Une fois l'inscription validée, le Client reçoit une confirmation d'inscription, une convention dont un exemplaire est à retourner par le Client à l'Organisme de formation revêtu du cachet de l'entreprise, la convocation du participant, ainsi que les accès du participant à la plateforme d'apprentissage et une facture. A noter : en cas d'inscription moins de 3 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, il est vivement conseillé au Client de régler cette dernière par carte bancaire. En effet, en cas de non-réception du règlement correspondant à l'inscription 24 heures avant le début de l'action de formation, cette dernière ne sera pas prise en compte et le Client ne sera pas autorisé à y participer. Dans ce cas, et si le règlement est transféré sur le compte bancaire de l'Organisme de formation après la formation, un avoir sera émis dans les 7 jours ouvrés suivant la réception du virement : le Client aura le choix de l'utiliser pour une prochaine session ou de demander un remboursement par e-mail à l'adresse formation@lx.legal en joignant ses coordonnées bancaires : le virement de remboursement sera opéré dans les 30 jours suivant la réception de la demande incluant les coordonnées bancaires du Client.

Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. L'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse situé dans un rayon de 10km autour du lieu de formation initialement prévu. En cas de changement du lieu de formation, le Client recevra une nouvelle convocation à destination du participant, et mentionnant la nouvelle adresse à laquelle se déroulera l'action de formation, et ce au plus tard 24 heures avant le début de la formation.

Dans les 7 jours ouvrés qui suivent la formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, l'attestation de participation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

2.2 FORMATIONS INTRA (PROFESSIONNELS DU DROIT DU MÊME CABINET)

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 30 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés. A l'issue de la formation, l'organisme de formation adresse au Client une facture ainsi que la copie de la liste d'émargement.

2.3 FORMATIONS E-LEARNING

Toute commande e-learning validée sur notre boutique e-commerce <https://formation.lx.legal/> est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.

Lors de l'achat d'une action de formation, le Client doit bien indiquer à la fois les coordonnées de facturation (du payeur) ainsi que les coordonnées du ou des participants (à minima nom, prénom, e-mail, et besoins spécifiques liés à une éventuelle situation de handicap du participant).

La réception du paiement valide l'inscription du participant ; instantané si paiement par carte bancaire, à réception des fonds sur le compte bancaire de l'Académie LX si le Client règle l'action de formation par virement. Une fois l'inscription validée, le Client reçoit une confirmation d'inscription, une convention dont un exemplaire est à retourner par le Client à l'Organisme de formation revêtu du cachet de l'entreprise, la convocation du participant, ainsi que les accès du participant à la plateforme d'apprentissage et une facture.

Le Client s'engage à terminer sa formation au plus tard 30 jours après la validation de sa commande et l'ouverture de ses accès à la formation e-learning. Au-delà de 30 jours, le module de formation ne sera plus accessible et des frais de réouverture des droits 50€ HT seront demandés au Client pour lui permettre de bénéficier d'une

période complémentaire de 30 jours pour terminer sa formation. Dans les 7 jours ouvrés qui suivent la validation de la formation par le Client, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, l'attestation de participation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

3. PRIX DE VENTE

3.1. FORMATIONS INTER, PRESENTIELLES, VIRTUELLES OU E-LEARNING

Les prix des formations inter sont indiqués en Euros Hors Taxes sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Les frais de restauration pour les formations présentiels, lorsqu'inclue, et supports de formation font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente. Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité.

3.2. FORMATIONS INTRA

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés à la location de salle aux frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

Pour les formations Intra, les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu et accepté par écrit par l'Organisme de formation, et ce par virement. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

4. ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES FORMATIONS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé insuffisant relativement aux coûts engendrés par la programmation de la formation, et d'en informer le Client par e-mail au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription sans autre indemnité.

5. ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

5.1. FORMATION INTER, PRESENTIELLES OU VIRTUELLES

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter :

- Si la demande est formulée au moins 30 jours ouvrés avant la date de la formation : sans frais
- Si la demande est formulée entre 29 et 15 jours ouvrés avant la date de début de la formation : avec une pénalité de 50% du prix non remis de la formation
- Si la demande est formulée dans les 14 jours qui précèdent la date de la formation : avec une pénalité de 100% du prix non remis de la formation

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Le Client peut demander le remplacement de l'apprenant, sans frais, au plus tard 48 heures avant le début de la formation. La demande de remplacement doit comporter les noms prénoms et coordonnées e-mail du remplaçant

Cas particuliers :

- En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.
- Si la formation nécessite des prérequis (mentionnés dans le programme disponible sur le site www.formation.lx.legal et envoyé à l'apprenant lors de la validation de sa commande) et que l'apprenant ne

les remplit pas, l'apprenant peut annuler sa participation dans les 24 heures qui suivent la validation de sa commande. Cette annulation sera acceptée uniquement si l'apprenant a complété le questionnaire de validation des prérequis en amont de sa demande d'annulation, et que son score est inférieur au minimum requis pour suivre la formation. Le client sera alors remboursé.

Toute demande d'annulation, de report de participation ou de remplacement de l'apprenant (et plus généralement toute absence prévisible de l'apprenant), qu'il soit également ou non le client, et, et ce quelle qu'en soit la cause, doit être annoncée et déclarée par e-mail adressé à formation@lx.legal ; l'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

Si l'annulation ouvre droit à un remboursement total ou partiel des fonds déjà adressée par le client à l'Organisme de Formation, un avoir sera émis dans les 7 jours ouvrés suivant la confirmation par l'Organisme de formation de la prise en compte de l'annulation. Le Client aura le choix de l'utiliser pour une prochaine session ou de demander un remboursement par e-mail à l'adresse formation@lx.legal en joignant ses coordonnées bancaires (IBAN) : le virement de remboursement sera opéré dans les 30 jours suivant la réception de la demande (incluant les coordonnées bancaires du Client).

5.2. FORMATIONS INTRA

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra :

- Si la demande est formulée au moins 30 jours ouvrés avant la date de la formation : seuls éventuels frais engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client,
- Si la demande est formulée entre 29 et 15 jours ouvrés avant la date de début de la formation : le client sera redevable de 50% du prix de la formation,
- Si la demande est formulée dans les 14 jours qui précèdent la date de la formation : le client sera redevable de 100% du prix de la formation,

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Toute demande d'annulation ou de report d'une formation intra, et ce, quelle qu'en soit la cause, doit être annoncée et déclarée par e-mail à formation@lx.legal; l'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

5.3 FORMATIONS E-LEARNING

Les commandes de formations e-learning sont fermes et définitives. Une fois la commande validée et réglée, le Client ne peut plus l'annuler et est facturé de 100% du prix de la formation.

Cas particulier: si la formation nécessite des prérequis (mentionnés dans le programme disponible sur le site www.formation.lx.legal et envoyé à l'apprenant lors de la validation de sa commande) et que l'apprenant ne les remplit pas, l'apprenant peut annuler sa participation dans les 24 heures qui suivent la validation de sa commande. Cette annulation sera acceptée uniquement si l'apprenant a complété le questionnaire de validation des prérequis en amont de sa demande d'annulation, et que son score est inférieur au minimum requis pour suivre la formation. Le client sera alors remboursé.

Si l'annulation ouvre droit à un remboursement total ou partiel des fonds déjà adressée par le client à l'Organisme de Formation, un avoir sera émis dans les 7 jours ouvrés suivant la confirmation par l'Organisme de formation de la prise en compte de l'annulation. Le Client aura le choix de l'utiliser pour une prochaine session ou de demander un remboursement par e-mail à l'adresse formation@lx.legal en joignant ses coordonnées bancaires (IBAN) : le virement de remboursement sera opéré dans les 30 jours suivant la réception de la demande (incluant les coordonnées bancaires du Client).

6. SOUS-TRAITANCE

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour tout ou partie l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants aux formations proposées par l'Organisme de formation LX Académie sont tenus de respecter le règlement intérieur présent sur le site internet de l'Organisme de formation.

Le règlement intérieur est établi dans tous les organismes de formation, y compris dans ceux qui accueillent les apprenants dans des locaux mis à leur disposition.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires et apprentis sont celles de ce dernier règlement.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou constituerait un manquement grave au règlement intérieur.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires. Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents. L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client en référence commerciale, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du Client.

9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Organisme de formation traite les données à caractère personnel du Client afin de gérer la commande, la délivrance et le suivi de la formation. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, son décret n°2019-536 et au Règlement européen 2016/679, le Client dispose de droits sur ses données à caractère personnel. Ils sont décrits sur le site CNIL.fr. Si le Client souhaite exercer ces droits, il doit en faire la demande par email à l'adresse dpo@lx.legal ou par voie postale à l'adresse :

Délégué à la Protection des Données – Académie LX – 20 quai Jean Moulin 69002 Lyon. Si le Client estime, après avoir contacté l'Organisme de formation, que ses droits ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

10. RÉCLAMATIONS, COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION

Les prospects, clients, apprenants et les différentes parties prenantes à l'action de formation ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'Organisme :

- Toute réclamation doit être adressée par l'intermédiaire du formulaire de réclamation disponible sur le site www.formation.lx.legal ;
- L'Académie LX y apportera une réponse par e-mail sous 7 jours ouvrés ;
- Si la réponse apportée par l'Académie LX est jugée insatisfaisante, l'apprenant dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour le faire savoir par retour de mail ;
- Un rendez-vous téléphonique lui sera alors proposé sous 30 jours afin d'échanger avec lui sur les motifs de réclamation et de lui proposer une solution.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Lyon.